

# FICHE REPÈRE

## POUR L'INTERVENTION AUPRÈS DE PERSONNES CONSOMMATRICES D'ALCOOL DANS UNE LOGIQUE DE RÉDUCTION DES RISQUES



En collaboration avec



**DAC 13 Sud**  
Dispositif d'appui  
à la coordination

Marseille - Aubagne - La Ciotat

PROVENCE  SANTÉ  
COORDINATION

**DAC**  
DISPOSITIF  
D'APPUI À LA  
COORDINATION  
PROVENCE SANTÉ COORDINATION





## QU'EST CE QUE LA RÉDUCTION DES RISQUES ALCOOL ? (RDR ALCOOL)

La réduction des risques est une approche de santé publique complémentaire aux propositions d'accompagnement en addictologie existantes et qui est préconisée pour porter une attention sur les risques pris dans le cadre des pratiques de consommation.

La Réduction des risques cherche en première intention à installer un environnement protecteur pour la personne en orientant les observations et les actions la prévention des risques et des sur-risques induits par la consommation d'alcool plutôt que sur les quantités consommées.

Il s'agit, en première intention de pouvoir agir dans une logique de sécurisation en repérant les premiers gestes possibles à mettre en place pour limiter les risques liés aux consommations et en laissant le soin aux dispositifs spécialisés en addictologie d'intervenir sur les propositions de prise en charge.

Les actions de RdR Alcool doivent ainsi permettre de s'attacher à sécuriser le quotidien en tentant d'identifier les risques pouvant être pris ou repérés afin de proposer ou mener des actions spécifiques à partir de ces observations.

La réduction des risques est donc particulièrement adaptée pour les actions de premier recours. Elle doit s'accompagner d'une prise en charge spécialisée en addictologie notamment si l'on observe la nécessité d'intervenir sur les quantités et les équilibres de consommation.

## COMMENT PRENDRE SOIN D'UNE PERSONNE CONSOMMATRICE D'ALCOOL ?

### Quels sont les idées reçues et les réflexes à éviter ?

- Toute action impliquant la réduction des quantités d'alcool doit être initiée ou supervisée par un professionnel de santé ;
  - Dissocier l'idée de protection des personnes de l'observation des quantités d'alcool consommé ;
  - Toute action de réduction de quantité/d'arrêt n'est pas automatiquement une action de protection et n'entraîne pas forcément une amélioration de la situation globale de la personne et peut même créer des situations à risques ;
  - Faire bouger l'équilibre de consommation a des incidences complexes sur l'équilibre de vie de la personne, sur son bien-être et sur sa qualité de vie ;
  - Avant toute prise d'initiative ou action sur les niveaux de consommation d'une personne, s'assurer des recommandations des intervenants spécialisés ou du suivi addictologique déjà mis en place.
- 